

Paris le Brumaire an 6 de la République Française.

Au Citoyen Directeur Général de l'instruction publique

Citoyen,

Vous m'avez renvoyé un mémoire que le cit.^m Jambert a adressé, le 27 floréal au cinq, au Ministre de l'intérieur, pour que je vous dise ce que j'en pense. afin de répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que vous me donnez, j'ai fait toutes les recherches que j'ai eu nécessaires pour avoir des lumières sur les principaux faits qui servent de base à ce mémoire et voici quel est le résultat tant de mes recherches que de mes réflexions particulières.

Il est dit dans le mémoire, qu'en 1500 environ époque à laquelle la Belgique tenoit un rang distingué dans l'Europe par ses manufactures et son Commerce, alors les arts y fleurissoient aussi et que pour les porter à un plus haut degré de perfection, les États de Brabant avoient remis au Pape plusieurs millions afin d'avoir à Rome un établissement de la même nature que celui que les Français y ont eu depuis; mais que le Pape loin de remplir la vue des Brabançons s'étoit approprié cette somme et l'avoit dissipée.

Sur ce point quelques recherches que j'aye pu faire faire soit à Rome, soit dans la Belgique, on n'a trouvé, ni en Italie, ni dans les Pays bas, aucune trace de ce fait.

La seule époque à laquelle on fait remonter la concession de ces millions faite au Pape suffit pour en faire douter. Comment, en effet, au quinzième siècle, une seule province de la Belgique eut elle donné au Pape plusieurs millions, pour faciliter à trois ou quatre jeunes artistes les moyens de se perfectionner dans leur art, à Rome, d'après les chefs d'œuvres de l'antiquité que l'on y conservoit? L'auteur du mémoire eut en faire attention qu'à l'époque qu'il fixe pour cette concession, l'argent monnoyé étoit à 11^{me} le marc, le septier de froment à 11 ^{sols} et la pint de vin à 4 ^{den}. Tandis qu'aujourd'hui l'argent est à 51^{me} le marc c'est à dire à environ cinq fois la valeur d'alors; qu'à l'égard des denrées

comparées avec leur valeur actuelle, ^{elles} étoient dans le rapport de ~~vingt~~ ^{celui} un à vingt, tandis qu'aujourd'hui, elles sont dans le rapport d'un à deux; En sorte qu'en supposant la concession faite au Pape de ces millions, comme le dit l'auteur du mémoire, il s'en suivroit que les états de Brabant auroient donné à ce Pape une somme si énorme qu'elle écarte toute idée de probabilité, puisqu'elle monteroit à ~~quarante~~ une valeur de quarante millions de nos jours en réduisant la concession faite à deux millions seulement.

L'auteur du Mémoire ajoute que les guerres et les schismes ont fait ^{cet objet} perdre de vue jusqu'en 1767 que le Comte de Cobenzel étant dans la Belgique en qualité de Ministre impérial et y manifestant son goût pour les arts, les Belges rassemblèrent des preuves de la réalité de cette concession, de l'infidélité du Pape, et montrèrent le désir qu'ils avoient que l'on feroit ~~si possible~~ à remplir les conditions de la concession, et a établi une école de sculpture et de peinture pour les Belges suivant le même mode que celle de France.

J'en me ~~me~~ ^{allégués par le joubert,} avectuais point à discuter les causes, du ~~désir~~ ^{désir} des Belges, pendant trois siècles, sur un objet aussi important; mais j'en ~~me~~ ^{me} fixerois à ce qu'il y a de certain: Le voici. En 1767 plusieurs amis des arts, soit de Bruges, soit de Gand, d'Ypres ou de Courmay firent des instances auprès du Ministre Cobenzel pour obtenir un changement d'emploi des fonds d'un hôpital qu'ont à Rome les Diocésains de ces quatre évêchés: cet hôpital est connu sous le nom de S. Julien des flammands: c'est le ~~seul~~ ^{seul} hôpital qu'un étranger fonderoit dans cette ville pour y recevoir les pèlerins, et, depuis quelques temps, l'on étoit avec le surplus du revenu les filles de flammands établis à Rome. ~~Et me seroit semblable que me seroit informé des~~ ^{Cet établissement remonte par un au quatorzième siècle.}

Demander des Belges auprès du Ministre Cobenzel ~~un~~ ^{un} ~~confondre~~ ^{confondre}. ~~Et me parait~~ ^{Et me parait} d'après ce rapport, n'est il pas plus que vraisemblable que l'auteur du mémoire aura confondu cette Demande des Belges auprès du Ministre Cobenzel avec la pétition qu'il leur ^{ont} faite d'après des ~~les~~ ^{les} Reints de l'Ordre?

Ce qui me confirme dans cette conjecture c'est qu'en 1768 étant à Bruxelles Le Ministre Cobenzel me parla de cet établissement de S. Julien

Comme d'une véritable ressource pour encourager et perfectionner les jeunes
 artistes qui montraient des dispositions distinguées pour les arts ; mais la
 mort de ^{leur} ~~Le~~ ~~Parit~~ en 1770 avant qu'il eut pu réaliser les projets qu'il avoit
 conçus à cet égard. En 1780 Joseph Deux montra les mêmes desirs,
 conçut de même plan ; mais rien ne se réalisa.

Nos victoires ayant mis à la disposition du Gouvernement François
 les établissements et les possessions que les différents peuples réunis à la France
 avoient dans Rome, Le moment semble arrivé de diriger vers un
 but utile des fonds qui jusqu'à présent n'ont servi qu'à nourrir la faiblesse
 à enfoncer la fainéantise, en les faisant contribuer aux frais de
 notre école des arts.

Les Revenus de l'hôpital de St. Julien ne sont pas les seuls qui puissent
 servir à cet usage : Les fonds des hôpitaux de St. Louis de Bourguignons
 et de celui des lazarins ainsi que ceux du collège des liegeois pourroient par
 leur réunion permettre de donner une plus grande extension à notre école.
 Tous ces établissements ont des biens fonds dans Rome qui servent à leur
 entretien et consistent soit en revenus sur l'état, soit en maisons louées.
 Ces différentes administrations centralisées entre les mains du Directeur de
 notre école en s'autorisant à choisir dans ce pays l'homme qu'il
 croiroit convenable pour le secourir dans cette partie de la gestion, obtiendroient
 une grande augmentation dans les Revenus de l'école et une économie
 considérable dans leur perception.

* Si par ses bontés Le Gouvernement s'est consacré ses droits sur les
 biens ecclésiastiques il existe dans Rome plusieurs couvents François qui
 deviendroient de véritables ressources considérables soit par leur localité soit par leur
 produit : de ce nombre sont le Couvent des Français connu sous le
 nom de Pieux, et celui des Minimes à la limite des monts et
 le Chapitre et l'Église de St. Louis des Français.

Il seroit inutile de mettre de nouveau sous les yeux du Gouvernement et
 sous la considération d'urgence Le rétablissement de notre école à Rome

Déjà il a donné les preuves les plus frappantes de ses dispositions à cet égard
 en rappelant de sa part les jeunes artistes qui lui avoient été désignés
 par plusieurs professeurs comme capables d'être en lice et de mériter
 par leur sagesse d'aller perfectionner leurs talents. Dans cette toute
^{Sont et, au profit du gouvernement}
 promesse des artistes, ou occupés uniquement du soin d'acquiescer
 de nouveaux talents, l'instinct de la hauteur de leur destinée, ils se livreront,
 sous le plus beau ciel de la patrie, à la tâche méritoire d'étude,
 à méditer sur toutes les parties de l'art, et à un travail assidu qui
 les rendra capables à leur retour d'être désignés pour former des élèves,
 propager la gloire de notre école, et transmettre à la postérité la plus
 reculée les événements de notre révolution qui doivent servir d'exemple et
 de guide aux générations futures.

toute autre

une dame une dame une

une dame